

L'Académie nationale de médecine condamne la restriction d'accès aux soins des victimes de manifestations en Iran

Communiqué de l'Académie nationale de médecine*

8 février 2023

Depuis quatre mois, à la suite du décès de Mme Mahsa Amini, des manifestations quotidiennes d'une part significative de la société iranienne sont réprimées dans une grande violence. Dénoncée par des collègues médecins franco-iraniens et par la presse généraliste et scientifique internationale, cette répression est associée à une restriction à l'accès aux soins. Les soignants sont menacés dans l'exercice de leur profession. Les médecins et infirmier(e)s qui prennent le risque de les soigner encourent arrestations, sévices et mettent leur propre vie en danger avec des condamnations à mort prononcées contre des collègues qui ont rempli leur devoir. Les blessés, par peur d'être arrêtés ne se rendent plus aux urgences avec le risque de séquelles graves et de décès. Dans les prisons, la situation est alarmante : les soins sont volontairement retardés ou prématurément interrompus et les prisonniers soumis à tortures et violences sexuelles. L'accès aux soins et la liberté pour les soignants dans l'exercice de leur profession sont des droits humains inaliénables et universels.

L'Académie nationale de médecine condamne fermement toute atteinte aux missions de soins des personnels de santé. Elle demande que l'Iran garantisse le libre accès aux soins pour les blessés et les prisonniers, le respect de l'éthique fondamentale des soignants dans leur activité professionnelle et la cessation de toutes les condamnations à la peine de mort.

*Communiqué validé par les membres du Conseil d'administration le 6 février 2023.